

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

1.00 crédits	4.0 h	Q2
--------------	-------	----



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Maîtriser certaines règles essentielles en matière de fiscalité immobilière, tant sur le plan des impôts directs (régime à l'impôt des personnes physiques applicable aux loyers/plus-values immobilières ; détermination du revenu cadastral / précompte immobilier,...) que des impôts indirects (droits d'enregistrement et TVA)
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	2 questions d'examen.
Méthodes d'enseignement	L'enseignement sera en partie magistral, et en partie interactif. Une partie (environ 25%, soit une heure de cours) consistera en la résolution de cas pratiques (par exemple, un cas concret de leasing immobilier) et des échanges avec les étudiants.
Contenu	Explication des règles fiscales applicables + cas pratiques Présentation de slides (power point)
Bibliographie	Présentation power point
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat inter-universités en expertise judiciaire : spécialisation en expertise immobilière	EXIB2FC	1		